



Soisy
sous-Montmorency

DECISION DU MAIRE

PRISE LE - 5 NOV. 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES DELIBERATIONS
DU 30 MARS 2014, DU 25 JUIN 2015 ET DU 28 MARS 2019

Service Animation Jeunesse

ABS/MS

N°2019 - 225

OBJET : Convention tripartite entre la ville, le Collège Descartes et l'association « STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE » - Mise en place d'un atelier hebdomadaire de jeux de stratégie.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU les délibérations du 30 mars 2014, du 25 juin 2015 et du 28 mars 2019 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite organiser au sein du Collège Descartes des animations jeux de stratégie sur la pause déjeuner des collégiens,

CONSIDERANT le projet de convention présenté par l'association «STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE» représentée par son Directeur, Monsieur Christophe PARISOTTO, dont le siège social se situe au 23 boulevard de Finlande - BP 120 - à Colombes (92704),

- DECIDE -

Article 1 : La signature d'une convention tripartite entre la ville de Soisy-sous-Montmorency, le Collège Descartes et l'association «STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE». Celle-ci s'engage à animer des ateliers de jeux de stratégie au Collège Descartes, sur l'année 2020, dans les conditions suivantes :

- chaque vendredi en dehors des vacances scolaires ;
- sur le temps périscolaire, de 12h30 à 14h00 ;
- du vendredi 10 janvier au vendredi 12 juin 2020, soit 16 séances

Article 2 : Le coût total des 16 séances sur la période de janvier à juin 2020 s'élève à mille six cents euros net (1600,00 € NET) soit cent euros par séance (100,00€ NET).

Elles sont prises en charge financièrement par la ville de Soisy-sous-Montmorency

H

Article 3 : Le prestataire prend en charge le versement des salaires, charges sociales et fiscales que cette prestation engendre.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la ville.

Article 5 : La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles
- Madame la Trésorière principale de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : - 6 NOV, 2019

Affiché et/ou notifié le : - 6 NOV, 2019

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le : - 6 NOV, 2019

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.



CONVENTION
Ateliers jeux au collège Descartes
De janvier à juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20191105-SAJ2019DEC225A1-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Entre,

La ville de Soisy-sous-Montmorency, représentée par M. Luc STREHAIANO, Maire et vice-président délégué du Conseil départemental,

Et,

Le Collège Descartes, représenté par Mme LAYANI, Principale du collège,

Et,

L'association STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE, dont le siège social est situé au 23, Boulevard de Finlande, BP 120 - 92704 Colombes, représentée par M. Christophe PARISOTTO, Directeur,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention au sein du collège Descartes pour l'organisation d'ateliers jeux du monde et de stratégie sur la pause déjeuner des collégiens.

Article 2 : Objectifs pédagogiques

La mise en place de ces animations, avec plus particulièrement l'utilisation du jeu de stratégie comme outil, a pour objectif de permettre aux élèves de développer des compétences transversales utiles à la réussite scolaire :

- Logique et concentration
- Analyse de situation et projection
- Auto-évaluation
- Respect des règles et d'autrui

Article 3 : Lieu

Les séances se dérouleront dans la salle de permanence du collège Descartes.

Article 4 : Fréquence

Atelier hebdomadaire sur le temps périscolaire: **le vendredi de 12h30 – 14h.**

16 séances entre le vendredi 10 janvier et le vendredi 12 juin 2020.

Article 5 : Fonctionnement de l'atelier

Accès libre à tous les demi-pensionnaires, dans la limite des places disponibles. Aucune inscription préalable demandée.

Article 6 : Intervenants

Un animateur ludologue de l'association STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE et un animateur du Service Animation Jeunesse interviendront conjointement au cours de chaque séance.

30/10/2019

H.

Article 7 : Responsabilités

La ville déclare avoir souscrit les assurances nécessaires garantissant les risques liés au déroulement des ateliers.

Les intervenants se verront confier l'animation et l'encadrement des ateliers, les élèves resteront sous la responsabilité de la principale du collège.

L'association STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE pour sa part, déclare avoir souscrit un contrat d'assurance à la MAIF garantissant sa responsabilité civile.

Le collège a également souscrit une assurance auprès de la MAIF. La responsabilité civile des parents reste engagée.

Article 8 : Financement des ateliers

Le montant total de la prestation de l'association STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE s'élève à **1600,00 € NET** (mille six cents euros NET) représentant la mise en place des **16 séances à 100,00 €/séance**.

Le paiement de la prestation sera pris en charge par la ville de Soisy-sous-Montmorency et se fera par mandat administratif, sur présentation d'une facture en double exemplaire, payable à l'issue de chaque trimestre.

Le prestataire prend en charge le versement des salaires, charges sociales et fiscales que cette prestation engendre.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le **20 NOV. 2019**

Le Maire
Vice-président délégué du
Conseil Départemental

M. Luc STREHAIANO

Principale du collège Descartes


Mme Elisabeth LAYANI

Directeur de l'association STRATA'J'M ÎLE DE FRANCE

STRATA'J'M
Île de France

Bp 120 - 92704 Colombes cedex
Tél: 01 47 82 80 56 - Fax: 01 47 81 80 92
stratajm.idf@gmail.com <http://stratajm-idf.fr>

M. Christophe PARISOTTO
